



**unesco**

Convention du  
patrimoine mondial

**47 COM**

**WHC/25/47.COM/5C**

Paris, le 26 mai 2025

Original : anglais

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Quarante-septième session  
UNESCO, Paris  
6-16 juillet 2025**

**Point 5C de l'Ordre du jour provisoire :  
Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie  
pour le patrimoine mondial en Afrique**

**RÉSUMÉ**

Dans le cadre du suivi de la Décision **46 COM 5C** (New Delhi, 2024), ce document présente un rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et est structuré de la manière suivante :

Partie I – Contexte

Partie II – Réalisations dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique

Partie III – Perspective

Des informations complémentaires sur la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique et le troisième cycle du Plan d'action régional sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://whc.unesco.org/fr/strategie-afrique/>

**Projet de décision : 47 COM 5C, voir point IV.**

## I. CONTEXTE

1. Lors de sa 45<sup>e</sup> session élargie (Riyad, 2023), le Comité du patrimoine mondial, par la Décision **45 COM 5C**, a adopté la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique, ci-après dénommée la Stratégie. Les produits proposés (voir le Document [WHC/23/45.COM/5C](#)) visent à donner aux institutions gouvernementales, aux experts du patrimoine, aux professionnels et aux communautés locales – notamment les femmes et les jeunes – les moyens d'améliorer la représentativité de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial. En outre, les produits visent à renforcer la protection, la conservation, la gestion, la sauvegarde et la promotion du patrimoine mondial, en tirant parti de ces efforts pour favoriser des moyens de subsistance et un développement durable sur l'ensemble du continent.
2. Par la Décision **45 COM 5C**, le Comité du patrimoine mondial a demandé au Secrétariat de préparer un rapport d'avancement sur la Priorité Afrique, le développement durable et le patrimoine mondial, ainsi que des mises à jour sur la mise en œuvre de la Stratégie. Ce rapport devait s'aligner sur la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et sur le Programme et budget pour 2022-2025 de l'UNESCO en vue de son examen lors de sa 46<sup>e</sup> session (New Delhi, 2024). Par la suite, le rapport a été présenté dans le Document [WHC/24/46.COM/5C](#).
3. Par la Décision **46 COM 5C**, le Comité a demandé au Secrétariat, en partenariat avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (FPMA), de suivre la mise en œuvre de la Stratégie et de soumettre un rapport d'avancement en vue de son examen à sa 47<sup>e</sup> session (UNESCO, 2025).

## II. RÉALISATIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LE PATRIMOINE MONDIAL EN AFRIQUE

### A. Réalisations dans la mise en œuvre des objectifs fixés pour 2025.

4. Pour atteindre cet objectif primordial, la Stratégie est structurée en quatre produits clés qui traitent collectivement des multiples dimensions de la conservation, de la gestion et de la promotion du patrimoine, tout en garantissant l'inclusivité, l'égalité des genres et l'alignement sur les objectifs de développement durable.
5. La section suivante présente les progrès réalisés depuis l'adoption de la Stratégie, notamment dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025. Elle met en évidence les actions clés, les différentes étapes et les résultats préliminaires obtenus pour chaque produit, reflétant les efforts collectifs de tous les partenaires. Bien que ce rapport donne un aperçu des progrès réalisés à ce jour, il est important de noter que les travaux se poursuivent et que des activités supplémentaires sont prévues tout au long de l'année 2025. Ce processus dynamique et évolutif garantit que le rapport final englobe l'ensemble des réalisations et des contributions aux objectifs de la Stratégie d'ici la fin 2025.

#### **PRODUIT 1 : Des moyens sont donnés aux institutions gouvernementales pour accroître la représentativité de l'Afrique et promouvoir ainsi sa diversité et son identité**

6. D'importants progrès ont été réalisés pour améliorer la représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial et pour renforcer l'expertise institutionnelle et nationale. Ces avancées ont été rendues possibles grâce au soutien financier stratégique de plusieurs partenaires, notamment les gouvernements de la France, du

Japon, du Sultanat d'Oman et du Royaume d'Arabie saoudite. Grâce à ce soutien, 18 États parties africains ont reçu une assistance, y compris un soutien technique direct pour la mise à jour des Listes indicatives, l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription, et la formation de plus de 140 professionnels du patrimoine national.

7. Parmi les 11 États parties africains n'ayant aucun site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, 10 ont reçu un soutien ciblé afin de préparer leurs premières propositions d'inscription. À titre d'exemple, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone ont soumis leurs dossiers en janvier 2024 (*Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos* et *Le Complexe de Gola-Tiwai*, respectivement), qui seront examinés en 2025. São Tomé et Príncipe et les Comores ont soumis leurs premières propositions d'inscription en vue de leur examen lors de la 48<sup>e</sup> session en 2026. L'Eswatini, Djibouti, le Liberia et le Sud-Soudan sont en train d'élaborer leurs propres propositions, qui devraient être présentées en 2026. La Somalie a pour ambition de soumettre son dossier en 2027. À cet égard, un soutien a également été apporté au Kenya et à Madagascar pour l'élaboration de leurs dossiers de proposition d'inscription. La Ville historique de Gedi au Kenya a été inscrite avec succès en 2024. Madagascar poursuit ses démarches vers la soumission d'un nouveau dossier en janvier 2026.
8. Afin de permettre au continent africain de participer au nouveau processus d'évaluation préliminaire, le Secrétariat, le FPMA et le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) ont organisé un atelier à Bahreïn en mai 2024, à l'intention des États parties des régions Afrique et États arabes. Cette formation donne des résultats prometteurs, puisque pour septembre 2024, 12 pays d'Afrique (Botswana, Cabo Verde, Liberia, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Sénégal, Togo, Tunisie, Ouganda et Zambie) ont déjà soumis des demandes d'évaluation préliminaire qui ont été validées pour examen. Cet effort va de pair avec le soutien apporté aux pays africains pour la révision de leurs Listes indicatives.

**PRODUIT 2 : Les capacités des institutions, des universités et des experts, et notamment des femmes et des jeunes professionnels, sont renforcées pour soutenir les processus liés au patrimoine mondial en vue d'améliorer la protection, la conservation, la gestion et la promotion du patrimoine mondial africain, notamment pour atténuer les risques multifformes qui menacent le patrimoine mondial**

9. Les initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer l'expertise des professionnels du patrimoine africain ont joué un rôle crucial dans ces avancées. À ce jour, 13 États parties africains (Burundi, Comores, Djibouti, Eswatini, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Madagascar, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Sud-Soudan et République-Unie de Tanzanie) ont bénéficié de missions techniques et d'ateliers de formation ciblés. Ces activités ont permis à près de 150 praticiens – dont plus de 50 au Rwanda, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau – d'acquérir des compétences spécifiques au processus de proposition d'inscription. Une formation supplémentaire a été dispensée à 30 participants au Burundi, 20 en Eswatini, 20 au Sud-Soudan et 30 au Liberia, contribuant ainsi à la constitution d'un vivier croissant de professionnels africains capables de superviser les efforts de conservation et d'inscription du patrimoine sur l'ensemble du continent. Ces efforts ont été rendus possibles grâce au soutien généreux de l'Australie, de la Chine, de la France, du Japon, du Royaume des Pays-Bas, de la Norvège, d'Oman, de la République de Corée, du Royaume d'Arabie Saoudite, du Fonds du patrimoine mondial et du Fonds d'urgence pour le patrimoine. Ces contributions ont permis la mise en œuvre d'un large éventail d'initiatives visant à renforcer l'expertise africaine.
10. La troisième phase du Programme de mentorat pour les professionnels africains, lancée en 2024, a engagé 20 mentorés supplémentaires (10 femmes et 10 hommes), atteignant ainsi l'objectif fixé pour 2025, à savoir 60 experts (30 femmes et 30 hommes)

issus de 46 États parties. Le Programme vise à améliorer l'expertise des professionnels locaux du patrimoine, en particulier dans 11 pays non représentés, afin de préparer les dossiers de proposition d'inscription et de renforcer les capacités de gestion.

11. Le Réseau des gestionnaires de sites africains (RGSA) a poursuivi son expansion, avec plus de 75 gestionnaires de sites africains activement engagés sur un total de 158 gestionnaires de sites sur le continent. Pour continuer dans cette voie, l'UNESCO a soutenu la création d'une plateforme en ligne, « Stewards du patrimoine africain », afin de faciliter le partage des connaissances et de mettre en exergue l'expertise africaine en matière de gestion des sites du patrimoine mondial (voir <https://www.asmn.africa/>).
12. Afin d'aborder les impacts du changement climatique sur les sites du patrimoine africain, le Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec la *Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel de Rabat*, a prévu une série d'ateliers en ligne. Le premier atelier, qui s'est tenu en décembre 2024, a rassemblé plus de 300 participants, dont des experts locaux et des gestionnaires de sites, pour discuter des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Le deuxième atelier se tiendra au cours du premier semestre 2025.
13. L'UNESCO a pour ambition de renforcer les capacités institutionnelles pour l'éducation au patrimoine mondial en Afrique en soutenant les établissements d'enseignement supérieur et les centres du patrimoine. Les travaux pilotes débiteront avec cinq universités au Cameroun, au Maroc, au Sénégal, en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie. Ils seront étendus à un réseau d'universités africaines et de Chaires UNESCO. Ils permettront également de renforcer le développement stratégique du Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA) et de l'École du Patrimoine Africain (EPA). Le projet vise à élargir les réseaux universitaires et à offrir aux experts africains un meilleur accès aux échanges mondiaux, à la collaboration en matière de recherche et à l'expertise technique dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine en encourageant les partenariats internationaux, en particulier avec les universités en République de Corée, en Allemagne et en Chine. Cet effort améliorera également la capacité des États parties africains à élaborer des dossiers de proposition d'inscription et à mettre en œuvre des initiatives de conservation et de promotion.
14. En novembre 2024, l'UNESCO a lancé la composante en ligne d'un projet régional sur le « Renforcement des capacités en matière de gestion des risques et de systèmes de protection en Afrique », qui s'est déroulée sur 2 jours, en collaboration avec l'ICCROM et l'EPA. Le projet a rassemblé des gestionnaires de six sites, à savoir la Ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ; l'Île de Saint-Louis (Sénégal) ; Koutammakou, le pays des Batammariba (Togo/Bénin) ; les Palais royaux d'Abomey (Bénin) ; les Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) et la Ville de pierre de Zanzibar (République-Unie de Tanzanie). Dans la foulée, ces gestionnaires de sites et les principales parties prenantes se sont réunis aux Palais royaux d'Abomey (Bénin) en décembre 2024 pour préparer et mettre à jour leurs plans de gestion des risques de catastrophes.
15. En février 2025, l'UNESCO, l'ICCROM et l'UICN ont organisé conjointement un atelier de renforcement des capacités sur le thème de l'Évaluation d'impact sur le patrimoine pour la sous-région de l'Afrique australe, qui a été accueilli par le Malawi et qui a rassemblé 32 participants, ainsi que des représentants de Mosi-oa-Tunya/Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe), du delta de l'Okavango (Botswana), du Parc de Maloti-Drakensberg (Lesotho/Afrique du Sud) et de la zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie).
16. Le Secrétariat fournit actuellement un soutien ciblé pour renforcer la résilience du patrimoine de l'État partie du Mozambique et sa capacité de réponse aux catastrophes, étant donné la vulnérabilité persistante du pays aux risques naturels, en particulier aux catastrophes causées par les cyclones. Cette initiative comprend la réhabilitation de maisons traditionnelles touchées par les récents cyclones, dont cinq ont déjà été

restaurées. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour développer des ressources de gestion globales afin de fournir aux communautés locales des techniques de construction résilientes et des stratégies de préparation aux catastrophes. En vue de renforcer le cadre d'intervention d'urgence du Mozambique, une équipe multisectorielle de premiers répondants est en passe d'être créée pour coordonner les efforts de gestion des catastrophes face aux menaces induites par les cyclones.

**PRODUIT 3 : Les capacités des communautés, et notamment des femmes et des jeunes, des peuples autochtones, ainsi que des organisations communautaires, sont renforcées et soutenues pour accroître leur participation aux processus liés au patrimoine et, ainsi, favoriser les industries créatives et améliorer la conservation et les pratiques durables au sein des biens du patrimoine mondial, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies**

17. Grâce au soutien généreux des gouvernements du Japon, du Royaume des Pays-Bas, de la Norvège et du Royaume d'Arabie Saoudite, l'UNESCO est en train de mettre en œuvre une série d'initiatives à travers toute l'Afrique pour renforcer la protection du patrimoine, promouvoir une participation culturelle inclusive et soutenir le développement communautaire.
18. En mars 2025, l'événement « Femmes. Patrimoine. Technologie numérique : Action pour la sauvegarde du patrimoine mondial en Afrique » s'est tenu sur le site du patrimoine mondial de l'Île de Gorée (Sénégal) dans le cadre du projet « Créer un écosystème patrimonial durable pour le développement socio-économique en Afrique ». Coïncidant avec la Journée internationale de la femme, l'événement a mis en lumière le rôle des femmes africaines dans la protection du patrimoine et a abordé les obstacles à leur engagement dans les secteurs du numérique et du patrimoine. Plus de 200 participants ont exploré différents outils tels que la photogrammétrie, la réalité virtuelle et la cartographie par drone afin de renforcer leurs compétences techniques, de promouvoir des politiques favorables à l'égalité des genres et de favoriser un écosystème du patrimoine plus équitable en Afrique.
19. Dans le Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal), le Centre du patrimoine mondial travaille avec la *Direction des parcs nationaux* et l'administration de gestion pour inciter les jeunes de la communauté locale à arracher manuellement les plantes aquatiques envahissantes qui affectent le bien. Les efforts portent également sur la réactivation du comité de gestion local afin de soutenir les initiatives de l'équipe nationale de conservation.
20. Le Centre du patrimoine mondial aide le Cameroun à promouvoir le tourisme durable et la conservation au niveau local autour des deux sites du patrimoine mondial du pays. La première phase du projet (2023-2024) a permis d'octroyer neuf micro-subventions pour renforcer les capacités de 160 personnes, principalement des femmes, grâce à des formations en gestion d'entreprise, en artisanat, en production de savon médicinal, en cartographie touristique et en transfert de connaissances intergénérationnel. Forte de ce succès, une deuxième phase a été lancée en décembre 2024, comprenant un atelier de gestion de projet et le financement de 12 nouvelles initiatives locales.
21. Dans la Ville de pierre de Zanzibar (République-Unie de Tanzanie), la réhabilitation en cours du cinéma Majestic en un centre culturel a revitalisé l'engagement des communautés. Chaque mois, le lieu accueille des projections de films réalisés par de jeunes cinéastes locaux, ainsi qu'un club de lecture et une bibliothèque qui encouragent l'alphabétisation, le partage des connaissances et l'expression créative. Ces activités renforcent le rôle du cinéma Majestic en tant qu'espace dynamique et inclusif pour les communautés.

#### **PRODUIT 4 : Mise en place de mécanismes favorisant la coopération entre partenaires africains pour renforcer les liens entre les conventions, les recommandations et les programmes culturels et améliorer la sauvegarde du patrimoine**

22. Dans le cadre du projet « Renforcement des capacités pour une approche intégrée de la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel en Afrique : une collaboration UM6P-UNESCO » avec le soutien généreux de la Fondation OCP basée au Maroc, le Secrétariat, en collaboration avec l'Université Mohamed VI Polytechnique (UM6P), développera des cours de formation innovants en adoptant une approche holistique de la conservation du patrimoine, prenant en compte les synergies entre la nature et la culture, le patrimoine matériel et immatériel, et le rôle central des communautés dans la sauvegarde du patrimoine culturel. Ce projet devrait être lancé au cours du premier semestre 2025.
23. La Stratégie et le Plan d'action régional pour l'Afrique (2021-2027) nécessitent une communication forte pour mobiliser et atteindre les bénéficiaires. Pour ce faire, l'accent continuera d'être placé sur l'utilisation des nouvelles technologies, la création de bases de données ainsi que l'élaboration et la diffusion d'outils de communication sur le patrimoine mondial aux niveaux régional et sous-régional. Ces efforts seront toujours complétés par un suivi adéquat.

#### **B. Défis et opportunités**

24. Les principaux acteurs et bénéficiaires directs de la Stratégie sont les États parties africains. La communication autour de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action régional, déployée pour mobiliser et atteindre toutes les parties prenantes, reste un défi. Il est notamment difficile de suivre le degré de mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et régional en raison du faible nombre de mécanismes de coordination, du manque de structures de reporting nationales et de l'absence de points focaux dédiés dans certains pays. Cela affaiblit la capacité de l'UNESCO à mesurer les progrès réalisés de manière adéquate et à ajuster ses actions en conséquence.
25. En outre, la mise en œuvre des activités prévues par la Stratégie et le Plan d'action est sensiblement entravée par des ressources financières limitées et fragmentées. De nombreux États parties ne disposent pas d'un financement national suffisant pour soutenir ces actions et dépendent fortement de l'aide extérieure, qui n'est pas toujours prévisible ou alignée sur les priorités nationales. Dans ce contexte, les réunions régionales des points focaux nationaux africains servent à examiner l'avancement de la mise en œuvre, à renforcer les cadres de suivi nationaux, à faciliter l'échange de connaissances et à identifier des mesures concrètes afin d'accroître la mobilisation des ressources pour la période post-2025.
26. Les principaux acteurs et bénéficiaires de la Stratégie sont les États parties africains. En adoptant une approche ascendante, une attention particulière a été accordée aux communautés locales et aux peuples autochtones, notamment les jeunes et les femmes. En outre, la société civile, les experts locaux, les professionnels du patrimoine, les universités, les Chaires UNESCO et les établissements d'enseignement supérieur sont reconnus à la fois comme bénéficiaires et comme partenaires. La Stratégie offre l'occasion de défendre et de promouvoir une approche communautaire centrée sur les personnes afin d'assurer une mise en œuvre transformatrice de la Convention de 1972.
27. La « Conférence internationale sur le patrimoine culturel en Afrique : Un dialogue global sur le concept d'authenticité », qui s'est tenue à Nairobi, Kenya (5-9 mai 2025) conformément à la décision **46 COM 11** du Comité du patrimoine mondial, a également été l'occasion pour les États parties africains de faire un nouveau pas collectif et majeur

vers une réflexion approfondie sur la compréhension et l'application du concept d'authenticité pour le patrimoine dans le contexte africain.

28. La conférence, accueillie par le gouvernement du Kenya et à laquelle ont participé plus de 400 experts, responsables communautaires et universitaires, a atteint son point culminant avec l'adoption du « Document de Nairobi sur le patrimoine et l'authenticité », une réflexion stratégique qui fixe les objectifs à atteindre pour que le patrimoine du continent soit pleinement reconnu, protégé, centré sur la communauté et célébré dans le monde entier.

### **III. PERSPECTIVE EN VUE DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2025 ET AU-DELÀ.**

29. La mise en œuvre de la Stratégie demeure sur la bonne voie, avec de solides progrès pour les quatre produits. Les principales réalisations en matière d'amélioration de la représentativité des sites africains, de renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles, et de promotion d'un engagement communautaire inclusif reflètent la forte dynamique mise en place depuis son adoption en 2023. Si ces efforts sont maintenus et intensifiés, la plupart des objectifs fixés pour 2025 seront atteints.
30. Afin de poursuivre ces progrès, plusieurs priorités stratégiques doivent être renforcées. Il est essentiel de continuer à soutenir financièrement les activités de renforcement des capacités et de mentorat, en particulier dans les pays sous-représentés et pour les femmes et les jeunes. Le renforcement des institutions régionales telles que le CHDA et l'EPA, ainsi que les partenariats universitaires, contribueront à consolider l'expertise à long terme. Par ailleurs, le soutien technique apporté aux États doit rester une priorité, en particulier pour les pays qui préparent leurs premières propositions d'inscription ou qui ont recours au processus d'évaluation préliminaire.
31. L'engagement des communautés, en particulier des femmes, des jeunes et des populations autochtones, doit être renforcé afin de veiller à que la conservation du patrimoine soit inclusive, centrée sur les personnes et gérée par les communautés locales, et qu'elle s'aligne sur les objectifs de développement durable. Il est démontré que le patrimoine favorise l'autonomisation, l'innovation et la continuité culturelle. Le renforcement de la coopération interafricaine et une meilleure intégration des conventions culturelles sont également essentiels. Les plateformes numériques et les outils de sensibilisation régionaux contribueront à accroître l'engagement et l'apprentissage.
32. Afin d'évaluer les progrès réalisés, de partager les enseignements tirés et de fixer des objectifs pour 2029, une réunion régionale des points focaux nationaux africains pourrait être organisée au début de l'année 2026, sous réserve de financement. Ce sera également l'occasion de réfléchir à la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'Afrique (2021-2027).
33. En vue d'assurer une mise en œuvre efficace et réussie de la Stratégie, conformément à la Priorité Afrique de l'UNESCO (2022-2029) et à la Décision **45 COM 5C**, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) ont convenu d'élaborer un programme conjoint pour la Priorité Afrique. Si l'UNESCO et le FPMA ont déjà créé un Plan d'action annuel chiffré pour 2025 afin de mettre en œuvre la Stratégie, l'ICESCO est prête à soutenir certaines activités, en particulier le renforcement des capacités des experts africains.

## IV. PROJET DE DÉCISION

### **Projet de décision : 47 COM 5C**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le Document WHC/25/47.COM/5C,
2. Rappelant les Décisions **45 COM 5C** et **46 COM 5C**, adoptées respectivement à sa 45<sup>e</sup> session élargie (Riyad, 2023), et à sa 46<sup>e</sup> session (New Delhi, 2024),
3. Salue les progrès accomplis par les États parties africains dans la mise en œuvre de la Stratégie pour le patrimoine mondial en Afrique (la Stratégie), et note avec satisfaction les efforts globaux et inclusifs entrepris depuis son adoption pour soutenir les États parties africains dans l'amélioration de la représentativité, de l'identification, de la conservation, de la promotion, du renforcement des capacités et de l'engagement des communautés ;
4. Félicite l'État partie du Kenya, le Secrétariat de l'UNESCO, le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), les Organisations consultatives (ICCROM, ICOMOS et UICN) pour l'organisation réussie de la « Conférence internationale sur le patrimoine culturel en Afrique : Un dialogue global sur le concept d'authenticité » à Nairobi (5-9 mai 2025), avec le soutien des gouvernements du Japon et de la France, et prend note du « Document de Nairobi sur le patrimoine et l'authenticité », qui soutient le concept d'authenticité dans le contexte africain, et demande au Secrétariat de soumettre un rapport détaillé sur les résultats de la Conférence lors de sa 48<sup>e</sup> session ;
5. Félicite également le Centre du patrimoine mondial pour les progrès tangibles réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie en partenariat avec les Organisations consultatives, le FPMA et d'autres partenaires, notamment à travers la fourniture d'une assistance technique, le renforcement des capacités et l'élaboration de dossiers de proposition d'inscription, en particulier pour les pays non représentés et sous-représentés ;
6. Prend acte avec gratitude du soutien financier et technique fourni par les gouvernements de l'Australie, de la Chine, de la Flandre (Belgique), de la France, du Japon, du Royaume des Pays-Bas, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume d'Arabie Saoudite, du Sultanat d'Oman et de la Fondation OCP (Maroc), qui ont contribué de manière significative à la mise en œuvre de la Stratégie ;
7. Encourage les États parties africains à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie en révisant les Listes indicatives, en soumettant des propositions d'inscription solides via le mécanisme d'évaluation préliminaire, en améliorant la gestion et la promotion, en engageant les communautés locales (en particulier les jeunes, les femmes et les populations autochtones), et en renforçant les partenariats avec les parties prenantes, les institutions et les universités en vue d'un renforcement durable des capacités ;
8. Encourage également la poursuite de la collaboration et du partenariat avec les institutions du patrimoine africain et les centres de formation, y compris le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA), l'École du Patrimoine Africain (EPA), les Chaires UNESCO et les universités régionales, afin de renforcer l'expertise professionnelle et l'éducation dans le domaine du patrimoine mondial ;

9. Appelle l'ensemble de la communauté internationale, y compris le Groupe des Amis de la Priorité Afrique ainsi que les partenaires régionaux et les communautés économiques en Afrique, à continuer d'apporter leur soutien aux États parties africains dans la mise en œuvre de la Stratégie ;
10. Engage en outre les États parties africains à soutenir l'organisation d'une réunion régionale des points focaux nationaux au début de l'année 2026 afin de faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, de partager les enseignements tirés et d'élaborer des stratégies en vue des objectifs fixés pour 2029, et appelle les États parties à contribuer financièrement à l'organisation de cette réunion ;
11. Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM, le FPMA, les Chaires UNESCO et d'autres partenaires actifs dans le renforcement des capacités, de mettre en œuvre la Stratégie ainsi que l'Objectif principal 1 du Programme phare 3 de l'UNESCO, et de préparer un rapport d'avancement à cette fin, conformément à la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et au Programme et budget pour 2022-2025 en vue de son examen par le Comité lors de sa 48<sup>e</sup> session.